

Ce que le développement fait au traitement d'un passé violent. Élites et pratiques de la « réparation communautaire » au Maroc

Frédéric Vairel

Volume 16, Number 1, 2019

Régimes politiques, « gouvernance » et élites locales. Mutation des styles de gouvernement local dans quatre pays émergents (Brésil, Chine, Inde, Maroc)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063718ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063718ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa

ISSN

1912-0362 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vairel, F. (2019). Ce que le développement fait au traitement d'un passé violent. Élités et pratiques de la « réparation communautaire » au Maroc. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 16(1), 60–83.
<https://doi.org/10.7202/1063718ar>

Article abstract

This article analyzes the community reparation program following the recommendations made by the Equity and Reconciliation Commission, the Moroccan Truth Commission, in 2005. The text examines the way international prescriptions about dealing with a violent past, the so-called "transitional justice", influence the local dynamics of elaboration and implementation of the program and how, at the same time, public policy follows paths that precedes it, at its different scales. The article highlights two processes. On the one hand, community reparation connects actors with different resources and positions: activists who have entered policy making, administrations, local authorities, NGOs, donors, implementing agency (Caisse des Dépôts et de Gestion). The Reparation is the subject of multiple investments which produce heterogeneous definitions of the program. On the other hand, community reparation is formulated in terms of governance and implemented in a managerial way: internationalization goes hand in hand with inclusion in a set of reforms carried out without affecting the balances of power. However, the field work reveals the deployment of unexpected politicizations. They operate in the program's funds appropriation, which confirms local leadership or offers the opportunity to deploy them, in a context of stress on resources.

Ce que le développement fait au traitement d'un passé violent. Élités et pratiques de la « réparation communautaire » au Maroc

Par Frédéric Vairelⁱ

** Cet article a été mis à jour en juin 2021 à la suite de changements apportés depuis sa mise en ligne officielle en septembre 2019.*

Résumé

Cet article analyse le programme de réparation communautaire issu des recommandations formulées en 2005 par l'Instance Équité et Réconciliation, la Commission vérité marocaine. Il interroge la façon dont les prescriptions internationales en matière de gestion des passés violents, ladite « justice transitionnelle », influencent les dynamiques locales d'élaboration et de mise en œuvre du programme et comment, dans le même temps, l'action publique s'inscrit dans des logiques qui la précèdent, à ses différentes échelles. Le texte souligne deux processus. D'une part, la réparation communautaire met en lien des acteurs aux ressources et aux positionnements divers : militants entrés en politiques publiques, administrations, collectivités locales, associations, bailleurs de fonds, agence de mise en œuvre (Caisse des dépôts et de gestion). Les investissements multiples dont la réparation fait l'objet sont au principe de définitions hétérogènes du programme. De l'autre, la réparation communautaire est formulée en termes de gouvernance et mise en œuvre de façon managériale : l'internationalisation et l'inscription dans un ensemble de réformes menées sans toucher aux équilibres du système politique vont de pair. L'enquête révèle cependant le déploiement de politisations inattendues. Ces dernières opèrent dans la captation des fonds du programme, qui permet à des leaderships locaux de consolider leur assise ou de se déployer, dans un contexte de stress sur les ressources.

Mots-clés : Réparation communautaire, ONG, bailleurs de fonds internationaux, traitement du passé violent, dépolitisation, Maroc

Abstract

This article analyzes the community reparation program following the recommendations made by the Equity and Reconciliation Commission, the Moroccan Truth Commission, in 2005. The text examines the way international prescriptions about dealing with a violent past, the so-called "transitional justice", influence the local dynamics of elaboration and implementation of the program and how, at the same time, public policy follows paths that precedes it, at its different scales. The article highlights two

processes. On the one hand, community reparation connects actors with different resources and positions: activists who have entered policy making, administrations, local authorities, NGOs, donors, implementing agency (Caisse des Dépôts et de Gestion). The Reparation is the subject of multiple investments which produce heterogeneous definitions of the program. On the other hand, community reparation is formulated in terms of governance and implemented in a managerial way: internationalization goes hand in hand with inclusion in a set of reforms carried out without affecting the balances of power. However, the field work reveals the deployment of unexpected politicizations. They operate in the program's funds appropriation, which confirms local leadership or offers the opportunity to deploy them, in a context of stress on resources.

Keywords: *Community reparation, NGOs, international donors, dealing with a violent past, depoliticization, Morocco*

Introduction

Un ancien inspecteur de police et un petit-fils de brigand, un exilé politique et un banquier, un instituteur et un *wali* (préfet), des militants des droits de l'homme et des féministes, des experts internationaux : autant de profils que relie le programme de réparation communautaire¹. Issue des recommandations formulées en 2005 par l'Instance Équité et Réconciliation (IER), sous-titrée « Commission nationale pour la vérité, l'équité et la réconciliation » (Vairel, 2004), cette action publique est financée par l'Union européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et différentes administrations marocaines. La réparation communautaire consiste en une ligne de financements répartis par appels d'offres auprès de différentes ONG. Ces dernières sont censées représenter les populations de régions touchées par la répression et qui perçoivent leur marginalisation économique et sociale comme liée aux « violations graves des droits de l'homme ». Il peut s'agir de zones ayant abrité des centres de détention secrets (Tazmamart et Hay Mohammadi)² ou qui ont été le théâtre de la répression de soulèvements (régions du Moyen-Atlas et du Rif, oasis de Figuig). De façon similaire à d'autres expériences de « réconciliation » (ICTJ et APRODEH, 2002), la « réparation communautaire » combine des dispositions

¹ L'appellation officielle est : Programme d'appui aux actions de réparation en faveur des régions touchées par les violations des droits de l'Homme (Projet MED/2006/018-122).

² Par-delà leur localisation ou leur forme architecturale (sous-sol de commissariat, caserne militaire, ancienne place forte), ces centres de détention ne sont pas encadrés par la loi marocaine. La détention y est arbitraire, secrète et sans possibilité de contact avec des proches, un avocat ou un médecin. Les personnes ainsi maintenues au secret font face à différentes formes de mauvais traitements, tortures physiques ou psychologiques.

en matière de développement socio-économique et culturel et, dans une bien moindre mesure, l'installation de monuments commémoratifs honorant les victimes³.

Acteurs contestataires et gouvernants marocains s'inspirent de pratiques expérimentées en Amérique latine (Lecombe, 2014) et en Afrique du Sud, promues par l'International Center for Transitional Justice (ICTJ) depuis New York. L'ICTJ est au cœur du processus d'organisation d'un milieu d'experts internationaux (Condé, 2009; Lefranc, Vairel, 2014) spécialisé dans la prise en charge des passés violents. Prenant le nom de « justice transitionnelle », ses « leçons » (ICTJ, 2016) sont transférées dans divers territoires. Dès les premières mobilisations du Forum Vérité et Justice (FVJ) – association de victimes des différents groupes ayant eu à subir la répression⁴ – des contacts sont noués avec l'ICTJ. Ils se poursuivent à l'occasion de l'entrée en politiques publiques des militants des droits de l'homme devenus commissaires de l'IER. Auparavant engagés à l'extrême gauche, ces militants ont su – en prison ou au moment de leur libération – reconvertir leurs savoir-faire en les reformulant dans le lexique et les pratiques des droits de l'homme. Ils partagent l'objectif de « participer à la formulation de l'action publique, au besoin en s'inscrivant dans une logique de négociation et de compromis » (*Politix*, 2005, p. 3) pour devenir des « militants institutionnels » (Le Naour, 2005). Leur coopération avec l'ICTJ a porté sur de nombreux aspects du fonctionnement de l'Instance, notamment les réparations.

Dans différents espaces internationaux, la définition holiste de la « justice transitionnelle » a constitué le développement économique et social en moyen de gérer la mémoire (de Greiff et Duthie, 2009), non sans critiques (Waldorf, 2012). Au Maroc, comme on entend le montrer dans ce texte, la multiplication des intervenants (militants, administrations, collectivités locales, associations, bailleurs de fonds et agence de mise en œuvre, soit la Caisse des dépôts et de gestion - CDG⁵) transforme le développement en instrument dépolitisé (Ferguson, 1990; Rist, 2007) – au sens où sa dimension conflictuelle est neutralisée (Krieg-Planque, 2010) – de prise en charge du passé violent.

³ Quatre projets sur les 83 projets financés en 2008 et 2009 relèvent de cette catégorie. Sur le musée d'Al Hoceima, cf. Nahhass, 2016.

⁴ Gauche du mouvement de l'indépendance, socialistes, communistes et marxistes-léninistes, Sahraouis et leurs soutiens marocains, militaires des putschs et islamistes.

⁵ Créée en 1959 sur le modèle français de la Caisse de dépôt et de consignation et dans un but similaire – gérer les fonds de retraite et les dépôts de garantie – la CDG acquiert une forte capacité d'action avec la gestion des fonds de couverture sociale. Banque publique rompue au fonctionnement du secteur privé, son bénéfice a été multiplié par quatre entre 1986 et 2006, renforçant ses possibilités d'intervention. Fortement liée au Palais royal, elle est impliquée dans le sauvetage d'établissements financiers publics au bord de la faillite et lorsque les sociétés d'hommes d'affaires proches du pouvoir connaissent des difficultés (*Tel Quel*, n°316, 22-28 mars 2008, p. 34-38). La CDG participe au financement de différents projets emblématiques du règne de Mohamed VI. Elle dispose d'une expertise de soutien aux associations par le biais de la Fondation CDG, reconnue d'utilité publique en mai 2007.

On s'attachera ici aux déclinaisons locales de ce milieu international et à l'inscription en contexte de ses prescriptions en matière de prise en charge des passés violents. Pour ce faire, on se demandera comment ces pratiques internationales influencent les dynamiques locales d'élaboration et de mise en œuvre de la réparation communautaire et comment, dans le même temps, le programme s'inscrit dans des logiques qui le précèdent, aux différentes échelles de sa mise en œuvre. Inscrite dans des tendances fortes à l'internationalisation de l'action publique au Maroc, la réparation communautaire participe de réformes menées sans toucher aux équilibres du système politique.

Du point de vue méthodologique, l'enquête a suivi la fabrication du programme de réparation depuis les cercles militants qui ont investi les commissions des droits de l'homme – le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) puis l'IER – en passant par les bailleurs de fonds et administrations, jusqu'aux ONG de développement local, cibles et instruments de mise en œuvre du programme. Deux configurations locales, Casablanca (Nord du Maroc) et Ouarzazate (Sud-Est du pays), ont été enquêtées. Elles permettaient de varier les histoires régionales, notamment celle de la répression, les types d'associations et leur proximité avec le « centre ». En outre, une attention particulière a été portée à la documentation des trajectoires et pratiques des acteurs, ce qui a permis de révéler certaines limites de l'utilisation de l'entretien.

Détour méthodologique : ce que ne disent pas les entretiens

L'entretien prouve son utilité lorsqu'il s'agit de cartographier l'action publique et d'en repérer les lieux d'élaboration, les acteurs et leurs propriétés sociales en récoltant des récits de « carrières » (Becker, 1985; Fillieule, 2001).

Le déplacement du chercheur sur le terrain est utile pour approcher les « projets » des différentes ONG bénéficiaires du programme. La forme « participative » de la réparation – au sens où une partie de sa mise en œuvre passe par des associations – aboutit à « ce que l'ensemble de l'action publique ne consiste pas essentiellement dans l'action des soi-disant concepteurs des politiques que sont les élus et (hauts) fonctionnaires » (Bongrand et Laborier, 2005, p. 107). Le recueil de multiples récits d'acteurs, à différentes échelles, et leur croisement rendent possible la reconstitution véridique (Passeron, 1995) de séquences ou de processus, bien que sur un mode peu propice à l'expression des divergences et à l'exposition des conflits. L'entretien a fait figure de moyen le plus sûr et, parfois aussi, unique d'obtenir de l'information sur les modalités d'élaboration du programme. Cela, d'autant plus que les archives institutionnelles ou individuelles ne sont pour l'heure pas disponibles, que manquent les témoignages publiés (mis à part Benyoub et Boudarka, 2017) et que le « grand récit » journalistique (ou la dénonciation) de l'IER au travail ne s'est guère intéressé au programme.

Le rendement de l'entretien décroît singulièrement pour peu qu'on s'intéresse au fonctionnement quotidien de l'activité réparatrice : la situation d'entretien vaut surtout pour la mise au jour d'arènes de délibération dont l'accès est fermé au chercheur, comme le fonctionnement des coordinations locales ou du Comité de pilotage, ou celui de l'Instance Équité et Réconciliation en amont du processus. Ici la fécondité de l'entretien se mesure moins au matériau récolté qu'aux à-côtés de l'interaction : invitation à des réunions publiques, reconnaissance par les acteurs et réception de messages électroniques circulaires, transmission de documents à diffusion restreinte, mise au jour de liens familiaux ou amicaux, accès aux « petites mains » à la parole moins convenue et dépêchées pour répondre au chercheur à la place d'un supérieur autrement invisible, préséances et hiérarchies... L'entretien, comme l'observation, « suppose une construction, mais surtout une prédisposition à la reconstruction » (Tozy, 1995, p. 112).

Tout d'abord, on montrera que la réparation communautaire est élaborée dans la continuité des interactions entre espace protestataire et politique instituée (Vairel, 2014). En circulant depuis les luxueux bureaux d'une banque publique jusqu'aux hameaux du Sud-Est, les pratiques internationales de gestion des passés violents mettent en relation des acteurs issus de mondes sociaux divers et qui les interprètent à partir de leurs logiques propres.

Ensuite, la gouvernance permet l'arrimage aux politiques publiques d'acteurs associatifs qui y perçoivent l'opportunité d'obtenir des ressources. Ce « participationnisme d'État » (Aldrin et Hubé, 2016) est aussi le terrain où s'affirme l'esprit managérial de la gouvernance : recours à l'appel d'offres comme moyen d'accès aux biens publics et mobilisation de référentiels gestionnaires. Ces contraintes procédurales pèsent autant sur les ONG, agents de la mise en œuvre de la réparation, que sur la portée de l'action publique en question.

1. Aux origines de la « réparation communautaire » : mobilisations dans des arènes plurielles

La constitution du programme se joue au carrefour de plusieurs espaces – protestations collectives du Forum Vérité et Justice, Instance Équité et Réconciliation, mais aussi réseaux associatifs du Sud-Est marocain, haute administration, Délégation de l'Union européenne à Rabat et experts de l'International Center for Transitional Justice – mis en lien par des leaders du FVJ entrés dans l'action publique. Les objectifs du programme et les modalités de sa mise en œuvre sont le résultat des transactions, et parfois de malentendus, entre acteurs.

1.1 L'IER, entre politique protestataire et politique des commissions

Dans sa composition comme dans son mandat et ses thématiques d'action, l'Instance Équité et Réconciliation est un point de rencontre entre politique contestataire et politique instituée. Autant la plateforme constitutive du FVJ (novembre 1999) que ses mobilisations devant les anciens centres de détention secrets revendiquaient la mise en place d'une CVR (Vairel, 2004). Ces liens entre contestations de rue et action publique sont également repérables dans l'organisation du Symposium de novembre 2001, qui réunissait les principales organisations de droits de l'homme marocaines autour du règlement de la violence. L'atelier 1 portait sur « la vérité » (*al-haqîqa*), l'atelier 2 sur « Indemnisation, réparation, réhabilitation » (*at-ta'wîd, wa jabar ad-darar wa i'âdat at-ta'hîl*), et l'atelier 4 sur « Réformes institutionnelles et législatives » (*al-islâhât al-mu'assâtîya wa-t tachrî'îya*). Le troisième atelier avait pour thème « Responsabilité de l'État et interpellation » (*mas'ûliât ad-dawla wal-mas'ala*), mais n'avait pas vocation à déboucher sur une recommandation finale. Ces différents points se retrouvent dans le mandat de l'IER⁶. En ce qui concerne la situation médicale des victimes, le FVJ avait amorcé un processus de prise en charge par les autorités à partir du Centre d'Accueil et d'Orientation des Victimes de la Torture de Casablanca (Vairel, 2006). Dès sa constitution, le Forum Vérité et Justice considérait que les réparations versées aux victimes ne devaient pas seulement être financières. Selon ces « entrepreneurs de cause » (Cobb et Elder, 1972), la dimension collective des violations (« la société tout entière », la « victime collective »⁷) appelait une réparation collective. À ces différents niveaux, le règlement de la violence s'inspire de l'agenda des mobilisations contestataires, point qui a manifestement échappé aux ONG internationales dans les commentaires laudateurs (Amnesty International, 2004; FIDH, 2004; Human Rights Watch, 2005; ICTJ, 2005) qu'elles consacrent à l'IER. Cette dernière s'écarte de formulations qui postuleraient une autonomie des cercles dirigeants en régime autoritaire. Au Maroc, comme ailleurs – est-il encore besoin de le dire ? – la politique contestataire participe à la définition de l'action publique et de ses instruments (Goldstone, 2003).

Dans le même temps, l'IER est inscrite dans l'histoire institutionnelle du Maroc indépendant : face à des enjeux d'ampleur – questions constitutionnelles, droits de l'homme, chômage des jeunes, statut juridique des femmes, réforme de l'enseignement ou situation des Amazighs – les monarques recourent à des instances consultatives sans pouvoir de décision qui renforcent la position du roi, arbitre et décideur. Ces commissions organisent un consensus sous la tutelle du roi. À la représentation parlementaire, elles substituent le recours aux experts dans le cadre de formes aménagées de représentation. La recomposition « par le haut » du pluralisme politique dilue l'importance des groupes en présence au travers d'un « processus d'atomisation

⁶ Art. 9, al. 1, 5 et 6.

⁷ Entretien, Rabat, février 2002.

et d'individualisation de la participation » d'acteurs « arrachés à leur représentativité » (Lochard et Simonet-Cusset, 2005, p. 57-56). La responsabilité de ces comités opère devant l'histoire et au regard de standards internationaux convoqués *ad hoc* : l'expertise et la technique prennent le pas sur l'idéologie. Du point de vue de la réforme du régime, l'IER démontre l'efficacité d'un dispositif financé sur le budget du Palais, construit à l'écart du gouvernement et du Parlement et hors de leur contrôle. Le gouvernement est réduit à « signer les chèques », comme le disait le président de l'IER pour signifier son indépendance (HRW, 2005). Passée inaperçue aux yeux de nombre d'exégètes de l'IER (Hazan, 2008; Khrouz, 2009; Wilcox, 2009), cette double continuité, militante et institutionnelle, n'en éclaire pas moins le fonctionnement de l'Instance. Au demeurant, la dynamique d'examen du passé initiée par les collectifs de droits de l'homme et continuée par l'IER ne se limite pas aux villes-métropoles : des élites associatives locales s'en emparent.

1.2 Les origines locales de la réparation

Le récit de différents acteurs indique que le programme trouve son origine entre Zagora et Agdz, dans le Sud-Est du Maroc⁸. Insérés dans un milieu associatif dynamique, des leaders associatifs rédigent un court texte que deux d'entre eux, instituteurs en vacances d'été, apportent à l'IER début juillet 2004. Membres de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), appartenant aux mêmes réseaux d'interconnaissance, leurs profils sont pourtant différents. Héritier d'une famille renommée des environs de Zagora, A. Chahid, professeur d'arabe en collège, se consacre aux droits de l'homme. A. Kacem, détenu politique en raison de son appartenance aux groupes basistes (*qa'idyyîn*) de Marrakech, fut emprisonné à l'occasion des émeutes de 1984. À sa sortie de prison, devenu instituteur, il se consacre au développement d'un hameau (gestion des eaux agricoles, électrification, enseignement préscolaire, transport scolaire, irrigation). Leurs postures politiques divergent : Chahid refuse un « développement mécanique » qui se réduirait à des recettes et des financements, quand Kacem s'oppose au « bla-bla démocratique » de débats déconnectés des préoccupations des populations⁹.

Les origines « provinciales » du texte ne sauraient en résumer la portée. Il rompt avec l'appréhension commune des effets de la violence, portée par les dirigeants des groupes militants à Rabat et Casablanca. L'absence de répression de mouvements sociaux comme dans le Rif ou le Moyen-Atlas, ou le faible impact de la répression ciblant individuellement les militants, n'empêchent pas que la région ait souffert durement de la présence de centres de détention secrets (Agdz, Tagounit, Tazmamart, Skoura, Kela'at M'Gouna, barrage El Mansour El Dahabi). Surtout, par sa réception

⁸ Notamment E 3 18 mai 2010; E 4 19 mai 2010; E 9 18 juin 2010; E 11 24 juin 2010.

⁹ E 61 et E 62 mai 2018.

au sein de l'IER, le texte infléchit significativement la manière de traiter du passé comme nous allons l'indiquer.

En septembre 2004, après les fortes chaleurs qui accablent la région et rendent particulièrement malaisée l'organisation de réunions publiques, un forum sur les questions de réparation collective où débattent nombre d'associations de développement et de défense des droits de l'homme de la province de Zagora est organisé par A. Kacem et A. Chahid, rejoints par A.T. Zainabi, docteur en géographie, fonctionnaire au ministère de l'Agriculture impliqué dans le monde associatif local et expert des questions de désertification auprès d'organismes internationaux (GTZ et Banque mondiale). Deux commissaires et le président de l'IER y assistent, impressionnés par les qualités organisationnelles du trio. A. Chahid et A.T. Zainabi deviennent les principaux administrateurs du programme au sein du CCDH. A. Kacem est nommé à la tête du Conseil consultatif des droits de l'homme à Ouarzazate. Si l'environnement institutionnel trace les contours du faisable (Bruce, 2011), ces trois acteurs bénéficient de leur inscription passée dans des réseaux militants (Grodsky, 2017). Leur initiative est reprise dans plusieurs régions (Figuig, Khémisset, etc.). Elle connaît une manière de couronnement avec l'organisation d'un Forum national sur la réparation communautaire qui rassemble plus de 170 associations (30 sept. - 2 oct. 2005) sur le modèle expérimenté à Agdz (Tozy, 2005).

Le court texte transmis à l'Instance Équité et Réconciliation entre en résonance avec l'expérience d'un petit groupe de membres autour de Driss Benzékri, son Président. Durant leurs déplacements pour recueillir des témoignages utiles à l'établissement du récit des violations et obtenir des documents manquants à la constitution de dossiers d'indemnisation individuels, ils sont marqués par le lien établi par les populations, notamment autour des centres de détention secrets, entre leur situation (pauvreté extrême, marginalisation sociale et politique) et l'autoritarisme.

L'un des commissaires, membre de ce groupe de réflexion, rappelle une anecdote évocatrice. Durant une mission à la rencontre de la sœur de Fatna Ouherfou, victime emblématique de la répression du soulèvement du Moyen-Atlas (1973), trois membres de l'IER sont stupéfaits par les groupes d'enfants qui les suivent pour récupérer leurs bouteilles d'eau minérale. Ils sont interloqués par le comportement d'un homme qui s'acharne à suivre leur véhicule 4x4 de douar en douar sur sa mobylette dans l'espoir vain d'un dédommagement financier. Signalant la distance sociale qui les éloigne des populations qu'ils entendaient mobiliser dans les années 1970, les commissaires reconnaissent en entretien qu'ils n'avaient pas conscience de l'enclavement du « rural », selon l'expression en usage au Maroc. Entre 2004 et 2005, un groupe de travail d'abord informel – un *comité ad hoc* dans le langage de l'IER, parallèle aux trois groupes de travail respectivement chargés des Investigations, des Réparations et des Études et de la Recherche – réfléchit à la forme que la réparation « communautaire »

pourrait prendre¹⁰. Les participants à ces discussions sont des militants associatifs en vue qui ont participé à la constitution du FVJ, dont Kamal Lahbib. Trois d'entre eux sont aussi commissaires. Tous sont issus des organisations marxistes-léninistes des années 1970. Liés par un compagnonnage politique ancien, rompus aux manies des bailleurs internationaux, ils ont en commun leur intérêt pour les questions de « justice transitionnelle » et leur disponibilité à travailler avec les autorités (Bosi, 2016), comme moyens de reformulation de leurs engagements passés (Tissot, 2005). La réflexion du groupe est alimentée par les conseils d'experts de l'ICTJ. Au sein du comité sont fixées les grandes lignes du programme. Ses membres continuent de le porter au sein du CCDH après la fin du mandat de l'Instance et la remise au roi du rapport de l'IER, le 30 novembre 2005. Revendiqué par les acteurs associatifs locaux, entériné par les « militants institutionnels », le traitement économique du passé violent participe d'un règlement extra-judiciaire des « années de plomb ».

1.3 Ce que le développement fait à l'examen du passé

Dans un premier temps, huit provinces (Ouarzazate, Errachidia, Zagora, Figuig, Nador, Al Hoceima, Casablanca-Hay Mohammadi et Khenifra), à l'exclusion de Rabat, la capitale, sont concernées par le programme. À partir des travaux du Forum national sur la réparation, trois axes relevant de la réparation communautaire ont été isolés par le comité *ad hoc*. Il s'agit tout d'abord de « renforcer les capacités des acteurs associatifs » : transférer des compétences en matière de rédaction de demandes de financement et de gestion de projets, puis accroître l'acquisition des routines managériales qui font le quotidien des associations de développement. Ensuite, le financement concerne des activités dites « génératrices de revenus » (AGR) : élevage, arboriculture, apiculture, creusement de puits, empaquetage d'herbes aromatiques, etc. Il convient enfin de financer des projets en lien avec la « préservation active de la mémoire », entendue dans un sens large, c'est-à-dire sans la réduire aux violations graves des droits de l'homme.

On indemnise – et au Maroc largement – des individus ou des communautés pour des incapacités physiques ou des « retards » de développement, pour autant que l'on ne revienne pas sur l'activité des perpétrateurs de la violence. On répare les torts du passé communautairement, pour la même raison que l'on a traité extrajudiciairement de ce passé : non sur injonction des bailleurs, mais parce que cela participe d'un air du temps. En ce sens, la réparation communautaire s'inscrit pleinement dans la continuité de l'IER, processus « extrajudiciaire » de dévoilement du passé et des torts causés aux populations et solution non juridictionnelle d'établissement de la vérité articulée à des réparations individuelles. Si les cercles dirigeants admettent en principe qu'il faille réparer, il n'est en pratique pas possible d'examiner les torts causés : cela supposerait

¹⁰ Il n'a pour l'heure pas été possible d'accéder aux documents de travail de ce groupe. Le fonctionnement reconstitué ici s'appuie sur les entretiens suivants menés à Rabat et Casablanca : E9, 18 juin 2010; E 11, 24 juin 2010; E 15, 25 juin 2010; E 26, 17 juillet 2010.

de considérer le chaînage de causes et de responsabilités qui ont conduit aux souffrances (Boltanski 1999, p. 121). À l’instar d’autres pays, il est aujourd’hui impossible au Maroc de relier dans le cadre de procès la situation présente des victimes, ou de leurs ayants droit, à l’activité passée des bourreaux. L’« élargissement » (Bickford, 2004) de la notion de justice, désormais subsumée sous le label incertain de « justice transitionnelle », se substitue à la justice judiciaire. Cette institutionnalisation de la suspension du cours de la justice rend acceptable la « justice transitionnelle » aux yeux des gouvernants marocains : elle évite le procès des bourreaux et donneurs d’ordres. Le développement apparaît comme la solution la plus aisée pour réparer les torts passés d’autant que, dans la perception des populations, précisément dans la revendication portée par leurs émanations associatives – accessible notamment dans le Forum sur la réparation ou telle que traduite par les commissaires de l’IER – comme dans celle des architectes du programme, « réconcilier, c’est développer ». Les projets présentés relèvent, dans près de la majorité des cas, du développement¹¹. Cette dimension est aussi liée aux différents acteurs qui y participent. L’Agence de l’Oriental, administration déconcentrée du ministère de l’Intérieur, accepte de contribuer à condition que son apport soit utilisé dans le cadre des Activités génératrices de revenus : dans la région de Figuig, un seul projet concerne la mémoire. Dans son discours du 17 juillet 2009, le représentant de l’UE présente le programme de réparation comme un « programme de développement » et non, par exemple, comme relevant de la promotion de la démocratie. Portée par différents acteurs, cette stratégie donne cependant prise à différentes critiques, notamment de militants des droits de l’homme. Le programme ne ferait pas avancer la « réconciliation » puisqu’il se limite à des projets de développement; il introduirait une inégalité entre les régions du pays puisque toutes n’y sont pas admissibles. Il ressortirait ainsi d’une mauvaise gestion publique¹². Quant au président de l’AMDH de l’époque, il considère que les fonds alloués sont très insuffisants et dénonce l’absence de volonté politique de préservation de la mémoire des violations (Amine, 2009).

1.4 Nouer des liens avec la haute administration et les bailleurs de fonds : « des amitiés et des compétences »¹³

¹¹ Les listes de projets approuvés en 2008 et 2009 permettent d’établir le décompte suivant : sur 83 projets, 14 concernent la « mémoire », 35 des « activités génératrices de revenus (AGR) », et 27 le « renforcement des capacités associatives », tandis que 7 sont orientées en direction des droits de l’homme (NB : cette catégorie permet d’isoler des projets qui ne sont pas directement liés à la mémoire, bien qu’ils relèvent de cette catégorie dans les classifications des acteurs, par exemple dans les projets recensés sur ce document : <http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/AvisdattributioAppel012008.pdf> qui reprend les projets sélectionnés en 2008).

¹² E 2, 12 mai 2010; E 10, 18 juin 2010; E 18, 25 juin 2010.

¹³ E 33, 23 mai 2011.

Cette expression de l'un des concepteurs du programme souligne ses composantes : la mobilisation d'un réseau d'interconnaissance au sein de l'élite marocaine, au carrefour des bailleurs de fonds, de la haute fonction publique (ministère de l'Intérieur et CDG) et de logiques de sortie de l'espace protestataire menant à des formes de militantisme institutionnel. L'enjeu n'est pas tant de traiter de trajectoires militantes sur le mode dénonciateur de la cooptation, que de saisir combien l'efficacité de cette entreprise d'intégration des droits de l'homme dans « l'administration (...) réside moins dans les qualités propres [à la cause] que dans la perception que les responsables politico-administratifs en charge de l'État se font de l'utilité de ces savoirs et dans les alliances qu'ils acceptent ou non de nouer » (Buton et Pierru, 2012 p. 87). En d'autres termes, le militantisme institutionnel trouve sa possibilité dans les transformations conjointes d'espaces et de postures militants et du régime.

Durant leur militantisme ou au cours de leur activité au croisement de l'action publique et de l'action associative, les membres du comité *ad hoc* de l'IER ont noué des liens avec l'UE. Bénéficiant de fonds européens, Kamal Lahbib a dirigé le Collectif associatif d'observation des élections lors des législatives de 2007 (Vairel, 2009). Membre fondateur et dirigeant du Forum Marocain des Alternatives Sud, il a porté différents projets appuyés par la Délégation de l'UE à Rabat. Secrétaire général de la FIDH avant sa nomination à l'IER, D. El Yazami est également connu par les membres de la Délégation. Les besoins de financement de ces acteurs rencontrent le souhait de l'UE de soutenir, par l'intermédiaire de sa Délégation au Maroc, l'expérience de l'IER et le « processus de transition démocratique du Royaume » (Dethomas, 2009)¹⁴. Ces contacts permettent que la « sélection » de l'expert chargé d'évaluer le projet avant son financement lui soit d'emblée favorable. Outre sa connaissance de la région, il est l'ami de l'un des membres du comité *ad hoc* et son CV est proposé au cabinet d'audit avec lequel l'UE traite. Au cours de ces discussions, ce n'est finalement pas tant la question du financement qui est débattue que celle de ses modalités. Les Européens ne souhaitent pas traiter avec le ministère de l'Économie et des Finances, perçu comme trop lourd dans son fonctionnement et trop lent dans ses procédures¹⁵.

La CDG apparaît comme un partenaire idéal. Le recours à cette banque publique s'explique par les connaissances personnelles entre financiers et militants d'action publique et par le multi-positionnement d'acteurs. Lors d'un dîner privé, un des membres du comité *ad hoc* rencontre un haut dirigeant de la CDG, « ami d'amis »¹⁶. L'un des cadres dirigeant de la banque, ingénieur de l'aviation civile (Ingénac), membre du CCDH et dirigeant du Parti du progrès et du socialisme (PPS, héritier du Parti communiste, au gouvernement depuis 1998), s'active à l'époque au sein du Fo-

¹⁴ E 26, 17 juillet 2010.

¹⁵ E 12, 24 juin 2010.

¹⁶ E 26, 17 juillet 2010.

rum Saada, une association casablancaise vouée à la réhabilitation du patrimoine architectural et à la sauvegarde de la mémoire d'un quartier casablancais : Hay Mohammadi¹⁷. Une partie du programme de l'association concerne la réparation des torts subis par la population du quartier en raison de ses activités politiques et des conséquences de la présence du commissariat de Derb Moulay Chérif. Deux autres cadres dirigeants de la CDG, au sein de sa Fondation, ont milité à l'extrême gauche dans les années 1970. L'un a milité au PPS et l'autre est membre fondateur de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme, l'une des principales organisations défendant cette cause. La réparation communautaire est l'occasion pour eux d'agir en lien avec des idéaux ou combats politiques qu'il était problématique d'exprimer durant leur carrière dans la haute administration (polytechnicien ou ingénieur informatique). La Fondation CDG contribue doublement au projet. Elle reçoit et gère les fonds de l'UE (3 millions d'euros) et de l'Agence de l'Oriental (200 000 euros). Elle fournit des administrateurs et leurs adjoints, et prend en charge l'ensemble des frais de gestion. Le 5 juillet 2007, une convention de partenariat est signée entre le CCDH, la délégation de l'UE, la Fondation CDG et le ministère de l'Économie et des Finances (Fondation CDG, 2007).

Les liens interpersonnels expliquent aussi la participation au projet de l'UNIFEM, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. L'une de ses administratrices a participé aux discussions autour de la mise en place du Forum Vérité et Justice. Militante chevronnée au sein de l'Association démocratique des femmes du Maroc, elle est de surcroît amie avec le président de l'IER et ancien président du FVJ. L'UNIFEM mène un projet pilote dans trois régions autour des questions de femmes et de violations graves des droits de l'homme. Un centre à la mémoire de Fatna Ouherfou est bâti. Un film sur la mémoire féminine des « années de plomb » est réalisé (CCDH, 2009b) et des projets d'AGR sont élaborés. Le programme est en partie financé par l'ambassade des Pays-Bas au Maroc.

¹⁷ Le Hay (quartier) Mohammadi est un quartier ouvrier de Casablanca. Sous le protectorat, nombre de familles ouvrières des grandes fabriques (sucreries COSUMAR, cimenteries Lafarge, chemins de fer, etc.) y sont logées dans des cités ouvrières (« Soussica », Bachar el Kheir) à l'architecture modèle. Le plus ancien bidonville du Maroc, Carrières centrales, s'est édifié au Hay. L'identité particulièrement forte du quartier se nourrit aussi de sa politisation nationaliste contre le Protectorat. À l'indépendance, le quartier est un lieu phare des mobilisations de gauche et d'une élaboration culturelle marquante autour du cinéma Sa'ada et de Nas El Ghiwane, groupe emblématique de la musique contestataire des années 1960 et 1970. L'histoire du quartier est marquée par la présence du commissariat Derb Moulay Chérif, dont les sous-sols abritent un centre de détention secret et de torture durant les « années de plomb ». Elle l'est encore par les émeutes de 1981 violemment réprimées qui démarrent dans le quartier avant de toucher la ville et le pays. Le travail de l'IER a permis de retrouver la fosse commune où reposaient les corps des victimes de la répression des émeutes, sous le terrain de football de la caserne des pompiers du quartier.

La décision du ministère de l'Intérieur de financer trois autres régions (Tan-Tan, Khémisset, Azilal) ajoutées au programme pourrait paraître surprenante, mais s'explique par le portage du projet au sein du ministère par un polytechnicien et ancien wali d'El Jadida, M. Fassi-Fihri, qui avait participé à l'élaboration du projet au sein de la CDG. Lorsqu'il devient Inspecteur général de l'Intérieur, il obtient l'accord de son ministre pour financer le projet. C'est l'un des rares moments où le projet fait l'objet d'une opposition, aussi directe que contenue dans une arène discrète. Lors d'une réunion de présentation du programme aux walis – plus hauts représentants du roi en régions – dans le but d'obtenir leur soutien, certains remettent en cause le programme. Selon eux, une telle action publique serait sans objet puisqu'elle repose sur la perception faussée des populations quant à l'absence de développement économique. Ce point de vue en surplomb ne saurait pourtant résumer les usages et les appropriations dont fait l'objet la réparation communautaire.

2. Architecture institutionnelle et pratiques de la réparation

La « gouvernance réelle » (de Sardan, 2008) de la réparation révèle combien elle est prise dans des usages qui lui préexistent : ceux des bailleurs pour qui les questions techniques priment sur les enjeux symboliques; ceux des acteurs associatifs qui insèrent ce programme dans leurs routines de financement et d'action.

2.1 « Faire se rencontrer des acteurs qui s'ignoraient »¹⁸

La complexité institutionnelle du programme est le produit d'investissements institutionnels et professionnels. Si les élites associatives locales à l'origine de la revendication de réparation communautaire imposent des projets dont les ONG seraient les bénéficiaires directs, l'UE prescrit l'utilisation d'appels d'offres. Le souci des formes et des procédures lié à ce financement explique la multiplication des échelons de contrôle et de concertation sur le mode de la gouvernance. Le recours systématique à l'appel d'offres pour la sélection du personnel – administrateurs associatifs surdiplômés ou « relais locaux » – ou des projets en est un signe. L'organisation du programme est aussi liée aux profils professionnels de ses concepteurs, rompus à la constitution d'organigrammes et à leur fonctionnement. Ainsi, Mohammed Lamrani, dirigeant de l'Unité de gestion du projet (UGP), est un ancien élève de l'École nationale d'administration en France. Avant cela, il a dirigé l'Agence de Développement Social, une administration impliquée dans la lutte contre la pauvreté, notamment à partir d'ONG.

L'une des innovations administratives du programme consiste dans la constitution de « coordinations locales ». Point de rencontre entre acteurs des services déconcentrés de l'État, élus locaux et acteurs associatifs, elles conduisent le programme dans chacune des provinces. Elles incarnent l'idée-force selon laquelle la « réconciliation »

¹⁸ E 6, 26 mai 2010.

naîtrait des liens noués entre administrations et populations. Suivant les mots d'ordre de la gouvernance et de l'approche participative, cette mise en relation d'acteurs qui s'ignoraient auparavant serait l'une des réussites du programme¹⁹.

Les entretiens menés avec les administrateurs du programme et la documentation (notamment CNDH, 2009a) ont permis d'identifier différents critères de sélection des participants aux coordinations. Il peut s'agir de l'antériorité de l'intérêt pour les questions de réparation communautaire signalé par la participation au Forum national sur la réparation communautaire ou à un Forum local. C'est le cas du Tissu associatif pour le développement et la démocratie de Zagora dont est membre Ahmed Chahid, frère de l'un des organisateurs du premier Forum sur la réparation. D'autres associations ont été contactées pour faire partie de coordinations²⁰. Le Forum Saada à Casablanca pouvait à la fois se prévaloir de liens personnels avec la direction du programme – un des fondateurs de l'association est membre du CCDH et a participé à l'élaboration du programme au sein de la CDG – et de sa visibilité. L'association Casamémoire a été approchée pour faire partie de la coordination casablancaise bien que son activité se déploie hors du Hay Mohammadi. Créée en 1995 par des architectes, l'association a pour but de protéger et de valoriser le patrimoine urbain colonial et postcolonial de Casablanca, sa « mémoire architecturale ». Les vastes locaux de l'association accueillent stagiaires et personnel salarié permanent. L'association peut aussi compter sur un réseau de dirigeants, membres et sympathisants, fortement diplômés et plurilingues. Elle a reçu en 2009 un important financement européen dans le cadre du programme Euromed Heritage (2009-2012) (Vairel, 2019, p. 112)²¹. La composition de ces coordinations est loin d'être anodine : elles jouent un rôle de filtrage, de présélection des propositions des associations. Sur 83 projets acceptés lors des deux premiers appels d'offres (2008 et 2009), 27 avaient été présentés par des associations membres de coordinations locales²². Dans leur activité,

¹⁹ La réparation communautaire se rapproche au plan institutionnel d'un autre programme phare du règne de Mohammed VI, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), alors même que ses promoteurs entendent s'en distinguer. Lancée par le roi en 2005, l'INDH entendait lutter contre la pauvreté (voir www.indh.gov.ma). Elle a expérimenté des formes similaires de rencontre entre des élus locaux, des acteurs associatifs et des administrations déconcentrées. Elle était également dirigée par un Comité de pilotage à l'échelon national (cf. Bono, 2010).

²⁰ Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets, après le premier appel d'offres, et le refus d'une centralisation du programme par l'UGP ont conduit à la création de Comités de coordination. Émanation des coordinations, ils sont chargés de faciliter la conduite des projets (notamment parce que les coordinations ne se réunissent que lorsque le Gouverneur de la province le considère utile).

²¹ Le projet auquel contribue Casamémoire avec des associations française, libanaise et palestinienne reçoit 1,6 million d'euros, soit plus de la moitié de la somme totale engagée dans le programme de réparation communautaire par l'UE.

²² Cf. « Subventions attribuées au titre de l'appel à propositions restreint N° 1/2008 publié le 21 juillet 2008 », disponible sur :

http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/Copie_de_Prjets_approuves.pdf ;

les associations bénéficient de l'aide de « relais locaux », recrutés par appel d'offres. Ces acteurs font le lien entre le Conseil consultatif des droits de l'Homme et les associations, et entre l'Unité de gestion du projet (UGP) et les associations. Ils ont aussi pour mission de faciliter les relations avec les administrations locales (par exemple les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur) et avec les institutions nationales et internationales. L'enquête montre combien les compétences et savoirs pratiques peuvent aussi être très localisés. Le programme « tourne » grâce à des acteurs, tels que A. Chahid et A.T. Zainabi, « montés » de Zagora à Rabat, et qui font le pont entre la capitale et leur localité ou région, dont ils maîtrisent les hiérarchies, les stratifications et les asymétries entre acteurs et groupes.

Au sommet de cette pyramide institutionnelle se trouve l'UGP, logée à Rabat au siège de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), dans les locaux de sa Fondation. L'UGP fait le lien entre la Fondation CDG, l'UE et les associations. Elle est chargée du suivi opérationnel du projet : la conduite des projets, leur avancement, leur évaluation et audit financier, ainsi que la formation donnée aux associations locales et aux coordinations sur ces thèmes.

Cet organigramme est dominé par un Comité de pilotage national rassemblant des représentants des administrations et des ministères participants, des membres du CCDH et deux représentants des coordinations locales²³. Les coordinations locales et le comité de pilotage sont les lieux du politique du programme de réparation communautaire, c'est-à-dire les lieux où les questions conflictuelles sont désamorcées pour être traitées techniquement et discrètement. Un tel mode d'organisation limite les conflits, ainsi que l'expression de désaccords et de rapports de force. Cet effet est accru par le recours à l'appel d'offres comme méthode de répartition des financements.

2.2 Les « projets » : pratiques locales de la réparation communautaire

Par les projets qu'elles soumettent en réponse aux différents appels d'offres, les associations de développement local sont au centre du programme. Elles sont à la fois destinataires et moyens de mise en œuvre, signalant une rationalité néolibérale où les acteurs choisis ne sont plus de « simples gouvernés, mais un instrument de gouvernement » (Veyne, 1983, p. 7). La diversité des associations sélectionnées est révélatrice de la diversité du monde associatif marocain. Indépendamment de l'axe sur lequel

« Projets approuvés de l'appel à propositions restreint N°01/2009 », disponible sur : http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/LISTE_DES_ASSOCIATION_EXTENSION_1_-2.pdf ; et

« Projets approuvés de l'appel à propositions restreint N° 2/2009 », disponible sur : http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/LISTE_DES_ASSOCIATIONS_UE_1_-2.pdf

²³ Le comité de pilotage est constitué de représentants du CCDH, du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Économie et des Finances, de la Coordination nationale de l'INDH, de la Délégation de la Commission de l'UE, de la Fondation CDG, de l'UNIFEM, de la Commission nationale de suivi de réparation communautaire et de deux représentants du conseil des coordinations locales.

elles entendent se situer (« accroissement de capacités », activités génératrices de revenus, « mémoire »), l'enquête a mis en évidence différents cas de figure²⁴.

Dans certains cas, la participation associative s'inscrit dans la continuité d'une activité d'ancrage dans des réseaux nationaux et internationaux : il s'agit d'associations qui mènent déjà des projets correspondant aux problématiques en usage dans les mondes du développement (centres d'écoute pour femmes victimes de violence, observation des élections) ou bénéficiaires de financements de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) afin de mener des Activités génératrices de revenus. Pour leurs dirigeants, la participation aux coordinations locales est une marque de reconnaissance par les autorités et les leaders associatifs des capitales Rabat et Casablanca qui ont élaboré l'action publique.

La réparation communautaire : projets casablancais

En raison de la cause qu'elles défendent et de leur place au sein de l'espace associatif casablancais, Casamémoire et l'Association médicale de réhabilitation des victimes de la torture (AMRVT) sont contactées pour participer au programme. Leur situation les place à distance des contraintes logistiques du programme et des ressources, pas seulement financières, qu'il apporte. L'une et l'autre vont pourtant faire l'expérience du fonctionnement dépolitisé de la réparation communautaire.

Bien que ni son siège ni son activité ne se situent à Hay Mohammadi, le quartier cible du programme, Casamémoire faisait figure de candidat idéal pour son axe « Mémoire ». La définition de la « mémoire », à dévoiler ou à préserver, est l'objet d'un malentendu entre les dirigeants du CCDH et les membres de Casamémoire qui rédigent leur première réponse à l'appel d'offres. Dans leur esprit, la « mémoire » concernée par le programme ne saurait être que celle de la répression. À Hay Mohammadi, cette mémoire se confond avec l'histoire du commissariat du Derb Moulay Cherif, dont les sous-sols servirent de centre de torture et de la répression des émeutes de 1981. Le projet s'intitule « Vers un mémorial : Hay Mohammadi – Hommage aux victimes des années sombres » (Casamémoire, 2008a). Il consiste en un concours d'idées pour les collégiens et lycéens du quartier à qui il est proposé d'imaginer « un mémorial aux victimes de séquestration dans le commissariat Derb Moulay Chérif ainsi qu'à celles des événements de 1981 ». Il mêle délibération sur l'histoire, implication des populations et sensibilisation aux droits de l'homme. Ce projet est remarquable dans ce qu'il manifeste *ce que ne peut pas être* la réparation communautaire : une nouvelle controverse publique, après celles suscitées par les mobilisations du FVJ et le travail de l'IER sur la violence d'État et dont les termes et le déroulement échapperaient, au moins en partie, aux autorités. Une association féminine du Hay Mohammadi, Épanouissement féminin, a vu son projet sur la mémoire de la répression contre les

²⁴ La description de la configuration casablancaise reprend les éléments présentés dans Vairel, 2019, p. 111-114.

femmes du quartier refusé au motif que sa durée dépassait les délais prévus par le programme. Ce n'est que par la suite que les dirigeantes de l'association apprennent qu'il aurait été possible de négocier une extension de délai. Portant sur des AGR, le second projet qu'elles soumettent est retenu par le CCDH.

Deux autres propositions seront préférées au projet de mémorial de Casamémoire. Bien qu'elles concernent aussi la « mémoire » du quartier, leur lien avec le passé violent est plus ténu, sinon inexistant. L'un de ces projets est un documentaire sur le quartier de 26 minutes intitulé *7 histoires et demie*, et qui « vise d'abord à le sortir de son silence historique, à rendre hommage à ses habitants, à produire, fournir et diffuser de l'information sur ce quartier (Casamémoire, 2008b, p. 5). Ce documentaire serait diffusé en avant-première dans « l'un des lieux mythiques du quartier Hay Mohammadi, le cinéma Saâda par exemple ». Une anecdote autour de la signature du contrat de financement est révélatrice des lectures diverses dont la réparation communautaire est l'objet. Les contrats liant les associations et le CCDH, signés à l'occasion de manifestations publiques télévisées, comportent une clause qui laisse le CCDH juge du contenu des projets et de leurs productions (ouvrages, films). Pour les dirigeants de Casamémoire, la « réparation communautaire » s'inscrit dans un projet démocratique rompant avec les pratiques de censure caractéristiques du passé dont le programme prétend se détacher. Selon eux, cette clause contredirait les objectifs généraux du programme. Ils menacent de retirer leur projet et refusent de participer à la cérémonie de signature des conventions de financement. Dans un premier temps, le Président du CCDH, Ahmed Herzenni²⁵, propose de suspendre la clause. Les dirigeants de Casamémoire obtiennent son retrait et participent à la cérémonie de signature, devant les caméras de la télévision publique. Ici, la compréhension différente des raisons de la participation de Casamémoire est à la source de conflits entre acteurs associatifs fortement dotés et dirigeants du programme, pourtant issus du monde associatif.

Sollicitée par les promoteurs du programme, l'AMRVT est une association créée par les médecins de la commission médicale du Forum Vérité et Justice et qui entendent autonomiser leur action des mobilisations du FVJ. Ces médecins ont été directement touchés par les violations graves des droits de l'homme, par exemple la disparition forcée d'un frère. Comme Casamémoire, l'AMRVT fait figure de partenaire « évident » d'une action publique entendant réparer les souffrances causées par la violence d'État. L'association apporte un supplément d'âme « victimaire » à un programme qui pourrait, sans cela, paraître complètement déconnecté de leurs

²⁵ Engagé à l'extrême gauche, cet ancien prisonnier politique s'est impliqué dans les débats entourant la fondation de la Gauche Socialiste Unifiée qui rassemble plusieurs groupuscules autour du principal parti d'extrême gauche sur le modèle du Parti des travailleurs brésilien. Durant son audition publique par l'IER, il évoque la mémoire de Hassan II dans une prière, en même temps que celle de victimes emblématiques de la répression. Après la mort de D. Benzékri (2007) qui fut le premier président du Forum Vérité et Justice, il accède à la tête du CCDH.

préoccupations matérielles et politiques²⁶. Cependant, le lien établi entre l'activité de l'association – la prise en charge médicale et psychologique de victimes des « années de plomb » ou de leurs familles – et le quartier Hay Mohammadi est l'occasion de déplacer l'activité de l'association sur un terrain qui est, là encore, fort éloigné de toute controverse sur les « années de plomb ». La participation de l'AMRVT à la réparation communautaire consiste à accueillir et à prendre en charge des enfants handicapés ainsi que des femmes victimes de violences conjugales, originaires du quartier. Significativement, le projet s'intitule « Centre de soins et traitement des problèmes de la santé mentale et de la rééducation kinésithérapie ». La dimension « communautaire » prend le pas sur l'enjeu de la « réparation ». Néanmoins, le projet permet à l'AMRVT de couvrir ses frais de fonctionnement, d'acquérir du matériel informatique et de compter l'UE au nombre de ses bailleurs, gage de sérieux et élément facilitant l'obtention de financements futurs²⁷.

La réparation vue du Sud-Est

Dans cette région, le programme finance de petites ONG. Il est leur plus importante source de financement. Lorsqu'elles n'ont pas déjà été appuyées par l'Initiative nationale pour le développement humain, il est aussi parfois le premier qu'elles aient reçu. Leur personnel consiste en un bureau composé de petits lettrés : instituteurs, fonctionnaires communaux. Autant au niveau logistique qu'en matière de formulation des projets, ces ONG sont dépendantes des animateurs du programme, notamment ses relais locaux. La rédaction de projets au format de l'UE a été jugée particulièrement contraignante par l'ensemble de mes interlocuteurs associatifs et nombre d'administrateurs²⁸. Cette situation aboutit à ce qu'une part non négligeable de l'activité de l'UGP consiste à conseiller et à soutenir les associations participant au projet. Rares sont les associations qui disposent d'un personnel suffisamment qualifié pour rédiger les réponses à l'appel d'offres et pour satisfaire aux procédures d'évaluation, de *reporting* et d'audit financier imposées par l'UE. Pour contourner cette contrainte, le relais local de Ouarzazate organise des ateliers de rédaction des projets ouverts à toutes les associations. Les projets sélectionnés par les participants sont ensuite retravaillés par le relais local, aidé de deux responsables associatifs locaux. Cette méthode de travail explique que la coordination de Ouarzazate ait reçu dès la première tranche de financement la « part » qui lui était réservée par le CCDH²⁹. La dépendance se situe aussi au niveau financier. Au moins dans les coordinations de Zagora et Ouarzazate, les relais locaux ont négocié avec le wali pour que l'apport de 10 % du budget des projets provienne de l'INDH, sans quoi ces associations n'auraient pas eu les moyens de remplir cette condition du financement de l'UE.

²⁶ Observation d'un virulent débat entre A. Herzenni et différents anciens détenus politiques, cinéma Saâda, Casablanca, juin 2011.

²⁷ E7, 14 juin 2010 et observations de l'auteur.

²⁸ Par exemple, E4, 19 mai 2010; E5 et E6 20 mai 2010.

²⁹ Observation de l'auteur, juin 2010, Tinghrir et Skoura, E 66 4 mai 2018.

D'autres ONG de développement entretiennent un rapport instrumental au programme, qu'elles perçoivent comme opportunité de financement pour les actions à l'origine de leur constitution. À Tinghir, au sein de la coordination de Ouarzazate, les membres d'un segment d'une « tribu » locale (pharmacien et employé communal notamment) se mobilisent afin d'améliorer la transparence de la répartition des droits d'eau sur les terres de la collectivité. Pour ce faire, ils constituent une ONG, Afanour. Grâce au surplus obtenu, ils améliorent le fonctionnement (pompes, *seghias* ou canaux d'irrigation) du réseau. Le soutien de membres résidant en Catalogne et en France permet à l'association d'obtenir d'autres financements de la part des gouvernements catalan et espagnol. L'efficacité de ces premières initiatives conduit les acteurs du bureau à lancer, sur les terres de la collectivité, un projet de palmeraie en goutte-à-goutte visant à la commercialisation de dattes de la variété *majhoul*, particulièrement demandées à l'international. Ils obtiennent l'appui de différentes administrations marocaines et d'organismes de coopération espagnols. Dans ce projet, les terres sont équitablement réparties entre les familles du quartier, quel que soit leur chef. Le projet prévoit que les plus riches ne puissent acquérir qu'un nombre limité de parcelles et que celles réservées aux plus pauvres ne puissent être cédées. Pour ces dernières familles, le soutien financier d'immigrés en France et en Catalogne facilite l'achat de plants de palmiers. Les financements servent à l'installation d'un système de forage, à la construction d'un château d'eau et d'un réseau de goutte-à-goutte pour irriguer les plants. C'est cette dernière partie du projet qui est prise en charge par la réparation communautaire. Le financement reçu par l'association Afanour démontre la grande plasticité de la notion. D'un bailleur de fonds à l'autre, la présentation du projet varie. Formulée ici en termes de « réparation communautaire », la demande de financement permet d'accéder aux fonds de l'Union européenne : les membres du bureau de l'association m'ont indiqué que la répression avait touché des membres de la « tribu ».

Nombre d'ONG participant au programme n'ont pas attendu que la réparation communautaire tombe d'un quelconque ciel, new-yorkais ou rbatî, pour s'internationaliser et se financer. Il y a des chemins oasiens de l'internationalisation : Afanour dispose de relais financiers français et espagnols. Pour ces participants – la bien dotée Casamémoire fait figure de cas limite en raison de son insertion dans des programmes Euromed Heritage – la réparation communautaire est un financement parmi d'autres pour puiser des ressources, pas seulement financières, et mener des programmes d'action à plus long terme. Cette double indépendance, financière et stratégique, explique l'alternance de tonalité des positionnements entre le centre – le programme a « besoin » de ces ONG – et la marge, lorsque la réparation communautaire n'est qu'une ligne parmi d'autres dans le budget de l'association.

Conclusion

Le programme de réparation communautaire met en relation des acteurs aux situations et positionnements hétérogènes. Le court texte que transmettent les militants associatifs du Sud-Est à l'IER est reçu dans un réseau d'interdépendance qui le dépasse. Les éléments qui composent ce réseau – besoins de financement des associations locales, idéaux passés de militants entrés en politiques publiques, confrontation de l'IER à la misère du monde rural, impératif réparatif théorisé par des experts internationaux, financements européens, action publique organisée sur le mode de la décharge – fonctionnent comme des conditions contraignantes.

Produit d'investissements variés, la réparation communautaire fait aussi l'objet d'usages multiples témoignant de sa plasticité. L'invocation d'un impératif, qu'il soit de la réparation ou de la gouvernance, offre l'occasion à divers acteurs – d'anciens gauchistes à une gamme variée d'élites associatives – de participer à la politique, mais sur un mode technique et dépolitisé. Les instruments dont la réparation communautaire s'inspire, les référentiels mobilisés par ses acteurs ou leurs soutiens (UE, ambassade des Pays-Bas, UNIFEM, ICTJ...), et les ressources (pas seulement financières) qu'ils mettent en œuvre sont les vecteurs de « modalités dépolitisées de passage au politique » (Roussillon, 1999, p. 2). Formulée en termes de gouvernance, l'action publique est mise en œuvre de façon managériale : internationalisation ne rime pas nécessairement avec politisation (Allal, 2010).

Pour autant, la plasticité de la réparation communautaire ne saurait se réduire à ses vertus dépolitisantes ou à « l'évaporation » de la dimension symbolique des projets hors du CCDH. À Casablanca, Skoura ou Tinghir, le programme est utilisé comme un guichet dont on est légitimement ayant droit en invoquant les « violences passées ». Inscrite dans des structurations sociales inégalitaires, la répartition des fonds du programme vient confirmer des leaderships locaux ou offre l'opportunité de les déployer, dans un contexte de stress sur les ressources.

Liste des sigles

AGR	Activités génératrices de revenus
AMDH	Association marocaine des droits de l'Homme
AMRVT	Association médicale de réhabilitation des victimes de la torture
CDG	Caisse des dépôts et de gestion
CCDH	Conseil consultatif des droits de l'homme
FVJ	Forum Vérité et Justice
HRW	Human Rights Watch
INDH	Initiative nationale pour le développement Humain
IER	Instance Équité et Réconciliation

ICTJ	International Center for Transitional Justice
PPS	Parti du progrès et du socialisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UE	Union européenne
UGP	Unité de gestion du projet

Bibliographie

- Aldrin, P., Hubé, N. (2016). L'État participatif: Le participationnisme saisi par la pensée d'État. *Gouvernement et action publique*, 2(2), 9-29.
- Allal, A. (2010). Les configurations développementistes internationales au Maroc et en Tunisie : des policy transfers à portée limitée. *Critique internationale*, 48, 97-116.
- Amine, A. (2009). *Le sombre bilan de l'Instance Équité et Réconciliation*, 18 mars. Repéré à : <https://www.alterinter.org/?Le-sombre-bilan-de-l-Instance-equite-et-reconciliation> (juin 2010).
- Amnesty International. (2004). « Maroc et Sahara Occidental. Amnesty International se félicite des auditions publiques consacrées aux atteintes aux droits humains commises par le passé », 14 décembre.
- Becker, H. (1985). *Outsiders*. Paris: Métailié.
- Benyoub, C., Bouderkha, M. (2017). *Kadhâlika kâna* (Comme cela s'est passé). Casablanca : Dâr al Nachr al Maghribiya.
- Bickford, L. (2004). Transitional Justice. *The Encyclopedia of Genocide and Crimes Against Humanity*. Macmillan Reference USA, 3, 1045-1047.
- Boltanski, L. (1999). *La souffrance à distance*. Paris : Métailié.
- Bongrand, Ph., Laborier, P. (2005). L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?, *Revue française de science politique*, 55(1), 73-111.
- Bono, I. (2010). L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les « Activités génératrices de revenus » à El Hajeb. *Politique africaine*, 120(4), 25-44.
- Bosi, L. (2016). Incorporation and democratization: The long-term process of institutionalization of the Northern Ireland Civil Rights Movement. Dans L. Bosi, M. Giugni, Uba, K. (Dir.). *The Consequences of Social Movements* (p. 338-360). Cambridge: Cambridge University Press.
- Bruce, T. C. (2011). *Faithful Revolution: How Voice of the Faithful Is Changing the Church*. Oxford: Oxford University Press.
- Buton, F., Pierru F. (2012). Instituer la police des risques sanitaires. Mise en circulation de l'épidémiologie appliquée et agencification de l'État sanitaire. *Gouvernement et action publique*, 4(4), 67-90.
- Casamémoire. (2008a). *Vers un mémorial : Hay Mohammadi – Hommage aux victimes des années sombres*. Casablanca, 16 décembre.

- Casamémoire. (2008b). *L'Hay Mohammadi, 7 histoires et demie*. Casablanca, 16 décembre.
- Cobb R. W., Elder, C. D. (1972). *Participation in American Politics. The dynamics of agenda-building*. Baltimore (MA): Allyn and Bacon.
- Condé, P-Y. (2009). Présentation, *Droit et société*, 3(73), 549-559.
- Conseil national des droits de l'homme. (2009a). Les coordinations locales. Repéré à : <https://www.cndh.ma/fr/rubriques/missions-programmes/programmes/programme-reparation-communautaire/organisation-institutionnelle-du-programme/les-coordinations-locales>.
- Conseil national des droits de l'homme. (2009b). *The Memory of the Future*. Repéré à : <https://www.youtube.com/watch?v=a65nRgacXGM>.
- de Greiff, P., Duthie, R. (Dir.). (2009). *Transitional Justice and Development. Making Connections*. New York: Columbia University Press.
- de Sardan, J-P O. (2008). À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique. *Afrique : pouvoir et politique*. Discussion Paper n° 5, Londres, Overseas Development Institute.
- Dethomas, B. (2009). Discours du chef de la Délégation européenne lors du Séminaire d'évaluation du programme d'appui à la Réparation Communautaire à Rabat, 17 juillet.
- Ferguson, J. (1990). *The Anti-Politics Machine: Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Cambridge: Cambridge University Press.
- FIDH. (2004). *Les commissions de vérité et réconciliation : l'expérience marocaine*, n° 396, juillet.
- Fillieule, O. (2001). Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel: Post scriptum. *Revue française de science politique*, 51(1), 199-215.
- Fondation CDG. (2007). *Rapport d'activité de la Fondation CDG au titre de l'exercice 2007*. Rabat.
- Goldstone, J. A. (2003). *States, Parties and Social Movements*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- Grodsky, B. (2017). Solidarity No More? Democratization and the Transformation of State-Social Movements Relations. *Government and Opposition*, 52(1), 28-50.
- Hazan, P. (2008). The nature of sanctions: the case of Morocco's Equity and Reconciliation Commission. *International Review of the Red Cross*, 90(870), June, 399-407.
- Human Rights Watch. (2005). *La commission marocaine de vérité. Le devoir de mémoire honoré à une époque incertaine*.
- ICTJ and Human Rights Association (Asociación pro Derechos Humanos- APRODEH). (2002). *Design Parameters for a Reparations Program in Peru*. September.
- ICTJ. (2005). *Transitional Justice in Morocco: a Progress Report*. November.

- ICTJ. (2016). Morocco still a model for justice in MENA, but questions remain. Repéré à : <http://bit.ly/2aJFo92>.
- Khrouz, D. (2009). L'instance Équité et Réconciliation (IER). *Prologues*, 38, Printemps, 97-102.
- Krieg-Planque, A. (2010). La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, 134(4), 5-29.
- Le Naour, G. (2005). Entrer dans l'action publique en la contestant : quand la cause des usagers de drogues devient soluble dans la politique marseillaise de lutte contre le sida et la toxicomanie. *Politix*, 70(2), 9-28.
- Lecombe, D. (2014). *Nous sommes tous en faveur des victimes* ». *La diffusion de la justice transitionnelle en Colombie*. Paris: Institut Universitaire Varenne, LGDJ.
- Lefranc, S., Vairel, F. (2014). The Emergence of Transitional Justice as a Professional International Practice. *Coming to terms with War and Dictatorship*. Dans Galimi, V., Israël, L., Mouralis, G. (Dir.). The Hague: T.M.C. Asser, 235-252.
- Lochard, Y., Simonet-Cusset, M. (2005). La parabole de l'Observatoire ou les limites à l'institutionnalisation d'un « partenariat cognitif » avec les associations. *Politix*, 2(70), p. 51-70.
- Nahhass, B. (2016). Un musée pour gouverner la marginalité. Les conflits de patrimonialisation dans le Rif. Dans Bono I., Hibou B. (Dir.). *Le gouvernement du social au Maroc*. Paris: Karthala, 233-273.
- Passeron, J-C. (1995). L'espace mental de l'enquête (I). La transformation de l'information sur le monde dans les sciences sociales. *Enquête*, 1, 13-42.
- Politix. (2005). Militantismes institutionnels. 70(2), 3-6.
- Rist, G. (2007). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
- Roussillon, A. (1999). Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique. Rabat : Centre d'études en sciences humaines et sociales.
- Tissot, S. (2005). Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers ». *Politix*, 70(2), 71-88.
- Tozy, M. (1995). La science politique à l'écoute des discours et de la rue. Les illusions du 'regard'. Dans Camau, M. (Dir.). *Sciences sociales, sciences morales ? Itinéraires et pratiques de recherche*. Tunis: Alif-IRMC, 105-112.
- Tozy, M. (2005). *Forum national sur la réparation communautaire. Rapport général*, 15 octobre.
- Vairel, F. (2004). Le Maroc des années de plomb : équité et réconciliation ? *Politique africaine*, 4(96). 181-195.
- Vairel, F. (2006). L'Instance Équité et Réconciliation au Maroc : lexique international de la réconciliation et situation autoritaire. *Après le conflit, la réconciliation ?* Dans Lefranc S. (Dir.). Paris: Michel Houdiard, 229-253.

- Vairel, F. (2009). Observer les élections : action publique et contrainte sur la « société civile ». *Terrains de campagne. Les élections législatives marocaines de 2007*. Dans Lamia Z. (Dir.). Paris: Karthala, 217-237.
- Vairel, F. (2014). *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée ?* Paris: Presses de Sciences Po.
- Vairel, F. (2019). Entre participation et gouvernance. Sur la genèse de la réparation communautaire au Maroc. *Justice et réconciliation dans le Maghreb post-révoltes arabes*. Dans Gobe É. (Dir.). Paris, Karthala et IRMC, Tunis, 95-120.
- Veyne, P. (1983). Le folklore à Rome et les droits de la conscience publique sur la conduite individuelle. *Latomus*, 42(1), 3-30.
- Waldorf, L. (2012). Anticipating the Past: Transitional Justice and Socio-Economic Wrongs. *Social and Legal Studies*, 21(2), 171-187.
- Wilcox L. (2009). Reshaping Civil Society through a Truth Commission: Human Rights in Morocco's Process of Political Reform. *International Journal of Transitional Justice*, 3(1), 49-68.

ⁱ Frédéric Vairel est professeur agrégé à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa (fvairel@uottawa.ca)